

Championnats de France Funboard Slalom aileron et Slalom windfoil « BRETTS Funboard Tour AFF 2026 » Avis de Course



ORGANISATION

Epreuves officielles de la Fédération Française de Voile, les Championnats de France Funboard Slalom aileron et de Slalom windfoil du « BRETTS funboard Tour AFF 2026 » sont organisés par conventions par l'Association Française de Funboard. (AFF)

Elles sont composées de 4 étapes (La Hague, Marignane, Calais, Leucate La Franqui).

Dates	Club	Lieu
11 au 13 avril 2026	Pôle Nautique de la Hague	Urville-Nacqueville
17 au 19 avril 2026	CN Marignanais	Le Jai - Marignane
19 au 21 septembre 2026	Yacht Club du Calaisis	Calais
23 au 25 octobre 2026	Cercle de Voile du Cap Leucate	Leucate – La Franqui

1 REGLES – LES EPREUVES SERONT RÉGIES PAR :

- 1.1. Les règles telles que définies dans les **règles de Course à la Voile (RCV) 2025 – 2028 pour le Slalom en windsurf** approuvées par World Sailing applicable depuis le 1^{er} janvier 2025.
- 1.2. Les règlements fédéraux
- 1.3. Les annexes et préconisations de l'Association Française de Funboard
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2 PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les windsurfs peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 Sont autorisés à y participer tout licencié(e) FFVoile et tout coureur étranger en règle avec leur autorité nationale, âgés de 15 ans et plus. (né(e) avant 2012). L'âge de référence est celui du compétiteur au 31 décembre de l'année civile en cours (année du championnat).
Les « Championnats de France de pratique et les titres sont ouverts aux coureurs étrangers (décision 6.1.4 du CA FFVoile du 18/11/2006). **Un coureur étranger ne pourra être éligible aux podiums et être déclaré « Champion de France ».**
Les coureurs admissibles devront s'inscrire et régler les frais d'inscription en ligne en remplissant le formulaire ad hoc disponible sur le site internet du club organisateur de l'étape intéressée. Un surcoût pourra être appliqué en cas d'inscription tardive. (Quinze jours francs avant la date de la 1^{ère} journée de course pour chacune des étapes). **Aucune inscription ne sera acceptée après 18 heures la veille du 1^{er} jour de course.**
- 3.2 Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de la confirmation d'inscription :
 - Leur licence « Compétition » FFVoile valide, avec le certificat médical dématérialisé ou sous forme papier, accompagnée le cas échéant d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - L'autorisation de port de publicité valable pour la saison 2026
 - Leur confirmation d'adhésion AFF 2026Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing et d'une assurance en responsabilité civile comme stipulée à l'article 20. Ils devront en outre avoir adhéré préalablement à l'AFF pour la saison 2026.
- 3.3 Les concurrents pourront s'inscrire au championnat de France slalom aileron et/ou au championnat de France Slalom windfoil. Un seul droit d'inscription est requis en cas d'inscriptions aux deux épreuves.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis pour les étapes de 3 jours sont de 50,00 €. Ils pourront être majorés à 100,00 euros si l'inscription est effectuée dans les 15 jours qui précèdent la date du 1^{er} jour de course de chacune des étapes.

Les droits requis pour les étapes de 4 jours sont de 60,00 €. Ils pourront être majorés à 120,00 euros si l'inscription est effectuée dans les 15 jours qui précèdent la date du 1^{er} jour de course de chacune des étapes.

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription :

<i>Dates</i>	<i>Club ou site</i>	<i>heures</i>
11 avril 2026	Club : Pôle Nautique de la Hague	De 09h00 à 11h00
17 avril 2026	Club CN Marignanais, Plage du Jaï	De 09h00 à 11h00
19 septembre 2026	Club YC Calaisis, 415 Route départementale 490	De 09h00 à 11h00
23 octobre 2026	Site : La Franqui, Av. de la Méditerranée	De 09h00 à 11h00

5.2. Jours de course. Ils seront définis au moment du briefing coureurs qui aura lieu :

<i>Dates</i>	<i>Club ou site</i>	<i>heures</i>
11 avril 2026	Club : Pôle Nautique de la Hague	11H30
17 avril 2026	Club CN Marignanais, Plage du Jaï	11H30
19 septembre 2026	Club YC Calaisis, 415 Route départementale 490	11H30
23 octobre 2026	Site : La Franqui, Av. de la Méditerranée	11H30

5.3. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course sera précisée au moment du briefing. Le choix du support retenu sera précisé à ce moment.

5.4. Les jours suivants, le programme sera défini la veille. Le choix du support retenu sera précisé au moment du premier briefing de la journée en fonction des conditions (Cf.§ 6 Déroulement des courses)

6. DEROULEMENT DES COURSES

6.1 Le choix du support sera pris en fonction :

6.1.1 - du contexte, (conditions de vent, état du plan d'eau, sécurité des coureurs, prévisions météo...)

6.1.1.1 - Vent léger à soutenu : plage de vent allant approximativement de 8 à 20 nœuds (plus possible...) = Priorité au slalom windfoil.

6.1.1.2 - Vent soutenu à fort : A partir de 18 nœuds moyens jusqu'à « conditions acceptables » et sans descendre de manière durable en dessous de 15 nœuds = Priorité au slalom aileron.

6.2 Choix du support par demi-journée pour éviter le zapping de matériel et optimiser la gestion du temps (en tenant compte du contexte et des prévisions).

6.3 Pas de jauge (aileron et windfoil)

6.4 Type de parcours : Slalom classique pour le slalom aileron et Slalom windfoil. Plusieurs types de parcours pourront être proposés. (Cf. suggestions dans les annexes AFF)

Suivant le nombre d'inscrits, les courses pourront se courir en 1 ou plusieurs poules. Pour chaque épreuve, la répartition des poules sera réalisée conformément à l'addendum 2 des RCV et à l'article 4 des annexes et préconisation AFF. Le nombre de ces poules (2, 4 ou 8 poules) sera défini avant chaque course.

7. MATERIEL, JAUGE

Matériel libre. Foils non autorisés pour le championnat de France Funboard Slalom aileron.

8. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes seront disponibles sur demande à la confirmation des inscriptions de chaque étape.

9. FORMAT DE COURSE

Les parcours pourront être de formes différentes. (Cf § 6.4)

10. SYSTEME DE PENALITE

Application de la règle 44 des RCV pour le slalom en windsurf

11. CLASSEMENTS

Les classements par étape et annuels seront réalisés conformément aux annexes AFF 2026

11.1 Classements par étape

2 courses en Slalom windfoil et 1 course en slalom aileron devront être validées pour valider l'étape. Il faut qu'au moins les finales gagnantes et perdantes aient été courues et validées pour valider une course. Toutefois, une deuxième course ne pourra débiter avant que la première ne soit totalement terminée.

11.2 Classements annuels

Pour chacun des supports, les classements annuels du championnat de France Funboard Slalom aileron et du championnat de France Slalom Windfoil seront calculés conformément aux annexes et prescriptions AFF 2026 en prenant en compte du :

- résultat de l'ensemble des étapes validées, avec le retrait du plus mauvais résultat, si l'ensemble des étapes a été validé,
- résultat de l'ensemble des étapes validées sans retrait du plus mauvais résultat, si une ou plusieurs étapes ne sont pas validées.

L'annexe A - A8 des RCV pour le slalom en windsurf s'appliquera pour le départage des ex aequo.

11.3 Challenges nationaux « Masters »

Les classements des « challenges nationaux masters » seront établis pour chacun des supports par extraction des classements généraux sans recalcul des points. Sont concernés, les coureurs nés avant 1989. Ces classements seront réalisés pour chaque étape.

Les classements généraux annuels seront calculés par extraction du classement général « Overall » définitif du championnat de France de funboard slalom aileron et slalom windfoil du championnat de France. Pour chacun des supports, les coureurs qui auront comptabilisés le plus petit nombre de points seront déclarés « Vainqueur du challenge national Masters 2026 ». Les règles définies pour le championnat de France de classe Funboard slalom aileron et pour le championnat de France slalom windfoil seront applicables dans leur ensemble y compris pour l'attribution des trophées du podium annuel. Un coureur absent à la finale ne pourra être classé dans les 3 premiers « Masters ».

Il n'y a pas de titres de champion France Funboard Slalom aileron et de champion de France Slalom windfoil master.

11.4 Valorisations « U17 », « U21 »

Des valorisations « U17 » et « U21 » seront établis pour chacun des supports par extraction des classements généraux sans recalcul des points. Ces classements seront réalisés pour chaque étape.

Les classements généraux annuels seront calculés par extraction du classement général « Overall » définitif du championnat de France de Classe funboard slalom et Slalom windfoil. du championnat de France. Pour chacun des supports, les coureurs qui auront comptabilisés le plus petit nombre de points seront éligibles aux podiums « U17 » et « U21 ». Les règles définies pour le championnat de France de classe Funboard slalom et pour le championnat de France de pratique windfoils seront applicables dans leur ensemble y compris pour l'attribution des valorisations des podiums annuels. Un coureur absent à la finale ne pourra être classé dans les 3 premiers.

Il n'y a pas de titre de champion France Funboard Slalom et de titre de champion France jeune en Slalom aileron et Slalom windfoil (U17, U21).

12. TITRES CHAMPIONNATS DE FRANCE

- 12.1** Il sera délivré un titre masculin et un titre féminin de Champion(ne) de France de Funboard Slalom aileron et un titre masculin et un titre féminin de Champion(ne) de France de Slalom windfoil.
Les titres de champion(ne) de France, vice-champion(ne) et de 3^{èmes} seront délivrés aux trois premiers coureurs dans l'ordre du classement général réalisé à la fin de l'ensemble des étapes.
Le vainqueur sera le coureur qui aura obtenu le plus petit nombre de points à ce classement général, en application de l'article 11 § 11.2.
- 12.2** Pour être éligible aux podiums des championnats de France de funboard Slalom aileron et Slalom windfoil, la participation à la dernière étape est obligatoire. La dernière étape n'est pas « discardable » en cas d'absence à celle-ci.
- 12.3** Pour décerner un titre, deux étapes au moins ou une étape au cours de laquelle trois courses auront été courues doivent avoir été validées.
- 12.4** Pour valider le titre féminin, un minimum de 12 coureurs admissibles doit être classé au classement général. Pour valider le titre masculin, un minimum de 30 coureurs admissibles doit être classé au classement général.
- 12.5** Si un ou plusieurs titres ne sont pas validés, les podiums seront valorisés au travers d'un Critérium National grade 4.
- 12.6** Il n'y a pas de titres (U17, U21, Masters) décernés par extractions.

13. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un windsurf ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communication radio qui ne soient pas recevables par tous les windsurfs. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

14. PRIX

Sur chaque étape, les prix seront distribués comme suit :

- Podiums (Slalom aileron et Slalom windfoil) de l'étape femmes et hommes.

A la discrétion du club organisateur

- Podiums des challenges nationaux Funboard Slalom aileron et Slalom windfoil masters (femmes, hommes)
- Podiums des valorisations Funboard Slalom aileron et Slalom windfoil U17. et U21 (filles, garçons)

Au terme des championnats, conformément à l'article 11 :

- Podiums des championnats de France Funboard Slalom aileron et Slalom windfoil
- Podiums des challenges nationaux Funboard Slalom aileron et Slalom windfoil masters (femmes, hommes)
- Podiums des valorisations Funboard Slalom aileron et Slalom windfoil U17. et U21 (filles, garçons)

15. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. (Règle 4, des RCV applicable au slalom en windsurf). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

16. SECURITE

Conformément aux « Règles techniques et de sécurité des supports à foils... » (en Annexe)

Pour le Slalom windfoil, les équipements suivants sont obligatoires à tout moment en course :

- Les combinaisons iso thermiques jambes longues tout le temps,
- Le port du casque conforme,
- Le gilet de protection et d'aide à la flottabilité 50N conforme ou une veste de protection conforme.

Pour la pratique Funboard Slalom, le gilet pourra être imposé par le comité de course (pavillon « Y »).

Un système d'émargements pourra être mis en place au départ et à l'arrivée.

17. PREVENTION DES VIOLENCES ET INCIVILITES

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs (trices) de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants(es).

18. DROIT A L'IMAGE ET A L'APPARENCE

En participant aux épreuves du « BRETS funboard tour AFF », le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AFF, la FFVoile, les clubs organisateurs et leurs partenaires à utiliser son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors des étapes, sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19. EVACUATION DES DETRITUS

Les coureurs ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux officiels.

Le « BRETS funboard tour AFF » est estampillé « régate propre » et respecte les engagements écoresponsables de la FFVoile.

Des poubelles seront en nombre suffisant sur le parking pour que les concurrents puissent jeter leurs débris.

20. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

21. PRISE EN COMPTE DU RISQUE « COVID19 »

21.1 En s'inscrivant, tout coureur a connaissance et a pris en compte le risque COVID19.

Chaque compétiteur est parfaitement conscient :

- de l'obligation de port du masque sur l'ensemble du parc coureur et lors de tout déplacement
- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure / le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

21.2 Un compétiteur présentant des symptômes d'infection au COVID 19 devra immédiatement prévenir l'organisateur et se retirer de la compétition. Le manquement à cette disposition pourra entraîner sa disqualification pour l'ensemble des étapes.

22. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

ASSOCIATION FRANCAISE DE FUNBOARD – AFF

07, Rue de la niche aux merles

35590 LA CHAPELLE THOUARAUULT

Site Web : www.aff.net Email : info@aff.net

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

Département des Pratiques Sportives,

17 rue Henri Bocquillon - 75015 PARIS.

Tél. : 01 40 60 37 00.

Site Web : www.ffvoile.fr Email : dps@vvoile.fr

REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE DES SUPPORTS A FOILS ET DU KITEBOARD EN COMPETITION

1. CHAMP D'APPLICATION

Ce texte s'applique sur les pratiques en compétition des supports suivants :

- Kiteboard sous toutes ses formes.
- Les supports à foils : wingfoil, kitefoil, windfoil, dériveurs à foil, multicoques à foil et d'une façon plus générale tous les navires, embarcations et engins à foils d'un poids inférieur à 250 Kg, non autorisés à naviguer à plus de 6 milles d'un abri au sens de la Division 240 des Affaires Maritimes (D240).

Les présentes règles techniques et de sécurité applicables aux supports à foils et au kiteboard ne se substituent pas aux dispositions du Règlement Technique des Pratiques Sportives Compétitives de la Fédération Française de Voile (RTPSCF) mais viennent les compléter pour répondre aux spécificités de ces supports. En conséquence, l'ensemble des exigences définies dans le RTPSCF demeurent pleinement applicables et doivent être respectées par les organisateurs, officiels et participants.

Les équipements obligatoires listés ci-dessous devront être portés et disponibles depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre. Ils pourront être enlevés brièvement entre les courses pour changer ou ajuster un vêtement ou un équipement personnel ou pour un besoin impérieux. Toute situation de retrait reste placée sous la responsabilité du concurrent, sans compromettre sa sécurité. Les combinaisons isothermiques et les combinaisons sèches ne sont pas des équipements individuels de flottabilité.

2. ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES POUR LE KITEBOARD

2.1 Équipements obligatoires pour toutes les pratiques kiteboard

- o Le port d'un couteau ou d'un coupe-ligne ;
- o Un système de sécurité reliant le pratiquant à l'aile (déclencheur) permettant d'annuler la traction par une action unique sur une commande de couleur vive préhensible à pleine main ;
- o Un leash reliant le pratiquant à l'aile, doté d'un dispositif de sécurité permettant de libérer complètement l'aile du pratiquant, par une action unique sur une commande de couleur vive préhensible à pleine main ;
- o Une combinaison isothermique (à minima « short john » protégeant torse, abdomen et cuisses) si l'eau est inférieure à 18° ;
- o Le port d'un dispositif lumineux (conforme à la D240) si navigation entre 2 et 6 milles d'un abri.
- o Une identification des ailes en conformité avec la D240 pour la navigation en mer.

2.2 Équipements obligatoires pour le Kiteboard expression

- o Le port d'un casque pour les coureurs mineurs

2.3 Équipements obligatoires pour le Kitefoil et le Kiteboard speed-crossing – boarder-cross

- o Le port d'un équipement individuel de flottabilité (EIF) à minima de performance 50 de la catégorie de poids adaptée au coureur et de performance 100 pour les enfants de 30 kg au maximum (série de norme ISO-EN 12402) ;
Ou le port d'une veste d'impact en complément d'une combinaison isothermique (à minima « short john » protégeant torse, abdomen et cuisses) ;

- Le port d'un casque.

3. ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES POUR LE WINGFOIL

- Un leach reliant l'aile au pratiquant;
- Le port d'une combinaison isothermique (à minima « short john » protégeant torse, abdomen et cuisses) si l'eau est inférieure à 18 °.
- Le port d'un dispositif lumineux (conforme à la D240) si navigation entre 2 et 6 milles d'un abri.
- Le port d'un équipement individuel de flottabilité (EIF) à minima de performance 50 de la catégorie de poids adaptée au coureur et de performance 100 pour les enfants de 30 kg au maximum (série de norme ISO-EN 12402) ;
Ou le port d'une veste d'impact en complément d'une combinaison isothermique (à minima « short john » protégeant torse, abdomen et cuisses).
- Le port d'un casque

4. ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES POUR LE WINDFOIL

- Le port d'une combinaison isothermique (à minima « short john » protégeant torse, abdomen et cuisses) si l'eau est inférieure à 18 ° ;
- Le port d'un dispositif lumineux (conforme à la D240) si navigation entre 2 et 6 milles d'un abri.
- Le port d'un équipement individuel de flottabilité (EIF) à minima de performance 50 de la catégorie de poids adaptée au coureur et de performance 100 pour les enfants de 30 kg au maximum (série de norme ISO-EN 12402) ;
Ou le port d'une veste d'impact en complément d'une combinaison isothermique (à minima « short john » protégeant torse, abdomen et cuisses).
- Le port d'un casque.

5. ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES POUR LES DÉRIVEURS, MULTICOQUES, NAVIRES, EMBARCATIONS ET ENGINS À FOILS (< 250 KG) NON AUTORISÉS À NAVIGUER À PLUS DE 6 MILLES D'UN ABRI

- Le port d'un dispositif lumineux (conforme à la D240) si navigation entre 2 et 6 milles d'un abri ;
- Le port d'un équipement individuel de flottabilité (EIF) à minima de performance 50 de la catégorie de poids adaptée au coureur et de performance 100 pour les enfants de 30 kg au maximum (série de norme ISO-EN 12402);
- ou le port d'une combinaison isothermique (à minima « short john » protégeant torse, abdomen et cuisses) ou un EIF de performance minimale 100 si l'eau est inférieure à 18 ° ;
- Le port d'un casque.
- Pour les multicoques, avoir un couteau facilement accessible sous le trampoline.

Ce document annule et remplace les documents suivants :

- règles techniques et de sécurité des supports à foils hors kiteboard
- règles techniques et de sécurité du kiteboard

La date d'effet des règles est immédiate.

Historique : règles adoptées par le CA du 27 septembre 2025